

<https://enseignants.se-uns.org/Generalisation-annoncee-du-dispositif-2h-supplementaires-de-sport-au-college-le>



Enseignants de l'Unsa

Généralisation annoncée du dispositif « 2h supplémentaires de sport au collège » : le ministère ignore les craintes de la profession

Date de mise en ligne : vendredi 13 janvier 2023

- Je suis... - Prof d'EPS - L'actu de l'EPS -

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Le ministre a acté la généralisation pour la rentrée prochaine des 2h supplémentaires de sport au collège, un dispositif pourtant expérimental et qui n'a débuté qu'il y a quelques semaines dans certains établissements sélectionnés.

Un dispositif qui dérange

Les deux heures de sport supplémentaires au collège, telles que définies dans la note de service du 26 août 2022, s'appuient sur le constat que la pratique sportive des jeunes a connu une baisse considérable, accentuée par la pandémie de Covid. Il est préconisé de prévoir des créneaux de deux heures dans les emplois du temps des élèves afin qu'ils puissent exercer une activité physique et sportive sur le temps périscolaire, soit dans les installations des établissements (en dehors des heures de pratique sportive EPS et de l'association sportive scolaire), soit en dehors de l'établissement (clubs, notamment). Ces activités sont encadrées par des « partenaires sportifs » ou par les enseignants d'EPS eux-mêmes, alors rémunérés sous le régime du cumul d'emplois.

Si nous ne contestons pas la nécessité d'accroître la pratique physique et sportive de nos élèves, nous nous inquiétons des possibles dérives d'une externalisation de cette pratique et nous interrogeons sur la place des enseignants d'EPS, déjà très investis sur la question, notamment dans le cadre des activités de l'UNSS, à travers leur fonction d'animateurs des associations sportives.

Une généralisation hâtive

Lors du dernier CA de l'UNSS dont le SE-Unsa est membre, la DGESCO nous avait assuré qu'il n'était pas question de généraliser un dispositif qui n'aurait pas fonctionné. Présumer du succès d'un dispositif et annoncer sa généralisation dès le début du mois de janvier alors qu'il n'a véritablement démarré qu'à la rentrée des vacances de la Toussaint nous semble un peu précipité, d'autant plus que ces deux heures de sport n'ont été expérimentées que dans une poignée de collèges dans chaque académie, pour la plupart bien équipés en installations sportives ou situés à proximité de clubs.

Surtout, la généralisation du dispositif à l'ensemble du territoire sans concertation des personnels et de leurs représentants, sans bilan détaillé et argumenté, laisse de nombreuses questions sans réponse : nombre d'élèves concernés, nombre de PEPS et d'intervenants extérieurs impliqués dans le dispositif par établissement, lien avec le projet d'établissement, place de l'UNSS, part des installations intérieures et extérieures à l'établissement, coût pour les familles... Nous avons pourtant déjà alerté dès septembre sur ces zones d'ombre.

L'avis du SE-Unsa

Une fois encore, le ministère communique sa décision par voie de presse sans s'adresser à la profession, une méthode éprouvée qui ne témoigne pas d'une grande considération envers les enseignant-es d'EPS.

Les deux heures supplémentaires de sport au collège ne réduiront pas les inégalités territoriales en matière d'accès aux installations sportives.

L'absence de cadrage rigoureux du dispositif, qui sera donc imposé à l'ensemble des collèges dès la rentrée prochaine, ne fait qu'accroître notre inquiétude.

Le SE-Unsa continuera d'interroger le ministère et de relayer les préoccupations des collègues.